

**COMMUNE DE BAZEILLES****PROCES VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 11 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 07/04/2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 19 .**

**Étaient présents :** M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOURI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Myriam HIBLOT, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

**Secrétaire élu :** Mme CHATELAIN.

.....  
Le procès verbal de la précédente réunion du Conseil, en date du 09 avril 2014, est adopté à l'unanimité des membres présents.

.....  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

**DÉLIBÉRATION n° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Considérant qu'aucune observation n'est faite à la présentation du compte de gestion de l'année 2013 de la Commune de BAZEILLES, préparé par Monsieur le Trésorier Municipal,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,***

**APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2013, tel que présenté,  
et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

**DÉLIBÉRATION n° 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :**

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif présente **les résultats suivants :**

**Résultat de l'exercice 2013 :**

*Investissement : 750 306.20 euros*

*Fonctionnement : 1 571 535.91 euros*

**Résultat de clôture de 2013 :**

*Investissement : 152 292.29 euros*

*Fonctionnement : 2 292 406.19 euros*

**Soit un total de 2 444 698.48 euros**

CONSIDERANT que ces résultats doivent être corrigés des « restes à réaliser » en dépenses (1.041.200,00 €)

CONSIDERANT la possibilité de reprise au budget primitif 2014 du résultat suivant :

Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 1 403 498.48 €

Solde d'exécution de la section d'investissement ( chapitre 001 ) : 152 292.29 €

Excédents de fonctionnement capitalisés pour financer l'investissement (compte 1068) : 888 907.71 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,*

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF de l'EXERCICE 2013 tel que présenté,

DECIDE de REPORTER et d'AFFECTER les résultats au BP 2014 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (*recette au chapitre 002*) : 1 403 498.48 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement (*dépense chapitre 001*) : 152 292.29 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés pour financer l'investissement (*recette au compte 1068*) : 888 907.71 €

et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

### **DÉLIBÉRATION n° 3 : VOTE DES TAUX 2014 DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

VU la notification des taux d'imposition des taxes directes locales établis par la direction départementale des finances publiques,

CONSIDÉRANT la proposition du Maire de ne pas modifier en 2014 les taux de la part communale des taxes directes locales ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,*

DECIDE de VOTER les taux 2014 de la part communale pour les taxes directes locales comme suit

<b><i>Libellés des Taxes</i></b>	<b><i>Taux notifiés pour 2013</i></b>	<b>TAUX VOTÉS</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	9.78 %	<b>9.78 %</b>
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	15.19 %	<b>15.19 %</b>
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	30.01 %	<b>30.01 %</b>

et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

## **DÉLIBÉRATION n° 4 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2014:**

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2014 proposé par la Commission des Finances et présenté par le Maire,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,*

**VOTE le budget primitif 2014 équilibré comme suit :**

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3.977.769 €</b>	<b>3.977.769 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3.428.368 €</b>	<b>3.428.368 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>7.406.137 €</b>	<b>7.406.137 €</b>

**AUTORISE le Maire** à engager les opérations d'investissement dont le financement est inscrit au budget pour un montant global de 3.353.368 € ;  
**AUTORISE le Maire** à conclure si nécessaire un contrat de trésorerie à hauteur de 800.000 €, et à le mettre en œuvre selon les besoins de trésorerie ;  
**et AUTORISE le Maire** à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

## **DÉLIBÉRATION n° 5 : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,* **ALLOUE** aux organismes ou associations indiqués les subventions ou participations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS ou ORGANISMES</b>	<b>compte 6574</b>	<b>compte 6748</b>
<b>ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES</b>		
AGE LIBRE	<b>350,00 €</b>	
AMICALE des TDM	<b>1 600,00 €</b>	
MUSEE de la Dernière Cartouche (gardiennage)	<b>1 800,00 €</b>	
ATELIERS de LOISIRS CREATIFS	<b>500,00 €</b>	
FANFARE de BALAN	<b>470,00 €</b>	
A.FR/BAZEILLES + participation challenge commune sportive	<b>2 400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
JUDO CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	<b>4 160,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
PING-PONG CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	<b>1 100,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
PING-PONG CLUB de BAZEILLES + tables aux normes		<b>750,00 €</b>
U. S. BAZEILLES - FOOT + participation challenge commune sportive	<b>5 530,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
U. S. BAZEILLES - FOOT (s/réserve de maintien en DH)		<b>5 000,00 €</b>
ASSOCIATION FSE COLLEGE de DOUZY	<b>250,00 €</b>	
COLLEGE de DOUZY (subv. Exceptionnelle / voyages)		
ASSO. du SOUVENIR Français	<b>300,00 €</b>	
ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS	<b>160,00 €</b>	

BADMINTON CLUB + participation challenge commune sportive	1 250,00 €	400,00 €
La FRATERNELLE (500€ subv.except./pontons non versée en 2013)		500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 100,00 €	
BAZEILLES ANIMATION (+ carnaval)	1 000,00 €	1 000,00 €
SEDAN GYMNIQUE rééquipement suite incendie		500,00 €
Réserve non affectée dont COLLEGE DOUZY (subv. Except. 800€ si voyages)		4 750,00 €
<i>S/Tot, ASSO.LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES</i>	<b>21 970,00 €</b>	<b>14 500,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE</b>		
TELETHON de Décembre 2013		500,00 €
Association contre la MYOPATHIE	30,00 €	
Association PASTEUR	30,00 €	
Association des PARALYSES de France	30,00 €	
Association de la PREVENTION ROUTIERE	30,00 €	
Association contre la SCLEROSE EN PLAQUES	30,00 €	
VMEH	30,00 €	
SOS chats - section de Sedan	30,00 €	
<i>Sous-total ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE</i>	<b>210,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 180,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>TOTAL annuel des crédits de subventions</b>	<b>37.180,00 €</b>	
Contribution annuelle au CCAS	30 000,00 €	

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal de l'année 2014, **et AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

**La séance est levée à vingt et une heures trente minutes, Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits, suivent les signatures.**

**Procès verbal publié au Registre Communal des Délibérations**